



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



29 FEV. 2024
PUBLIE LE
N°2024-023

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

Rapporteur : M. PICOT

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction Vie Citoyenne et Jeunesse
Service Vie Associative
Séance du conseil municipal du 07 février 2024
RM

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, (Chapitre III - Dispositions relatives à la transparence financière - article 10) ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°2021-159 du Conseil municipal du 17 novembre 2011 approuvant la refonte des critères d'attribution des subventions communales ;

Vu la délibération n°2022-001 du conseil municipal du 02 février 2022 portant adoption du budget primitif 2022 de la ville ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2022 approuvant la nouvelle charte de la laïcité

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 29 janvier 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Les associations sont des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent un prolongement nécessaire à l'action municipale.

Leurs activités présentent un intérêt aux plans éducatif, de la santé, des loisirs, des sports et de la culture.

Les demandes formulées par les différentes associations tendent à l'octroi d'une subvention municipale au titre de l'année 2024.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

N'ont pas pris part au vote en raison de leur attachement à certaines associations bénéficiaires des subventions accordées au titre de cette délibération :

- Monsieur LATRONCHE, membre du conseil d'administration de l'association 2E2M ;
- Mesdames CARPE, MUSSOTTE-GUEDJ et AMAR membres de l'association ABEP SOINS ;
- Madame CARPE, membres du conseil d'administration de l'association VISA 94
- Mmes ABCHICHE et CARPE, membres du conseil d'administration de l'association Point Ecoute ;
- M. MAILLER, membre de l'association Red Star Club ;
- M. SOLARO, membre de l'association Office Municipal des Migrants ;
- Mme MUSSOTTE-GUEDJ, membre du conseil d'administration du collège Louise-MICHEL
- M. DUVAUDIER, membre du conseil d'administration du collège Willy-RONIS
- Messieurs et Mesdames RIBEIRO, THEOPHILE, SAILLAND, E. NGANDE, DUVERGER, SOLARO membres de droit au sein du comité directeur du Comité de jumelage de Champigny-sur-Marne désignés par le Conseil municipal du 23 septembre 2020 ne participent pas au vote concernant le Comité.
- Monsieur le Maire, membre du conseil d'administration du lycée Louise Michel ne participe pas au vote.
- Mme BERTRAND membre du conseil d'administration du Collège Willy-RONIS ;
- Mme BENAHMED membre du conseil d'administration du Collège Paul-Vaillant-COUTURIER ;
- M. CHATAUD membre du conseil d'administration du Collège Rol-TANGUY ;
- Mme SAUSSEREAU membre du conseil d'administration de l'école élémentaire M. Cachin ;
- M. BARON membre du conseil d'administration de l'école maternelle M. Cachin
- M. SLIMOVICI membre du conseil d'administration de l'école élémentaire G. Politzer

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer une subvention au titre de l'année 2024 aux diverses associations et groupements à caractère local, conformément au tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : PRECISE que le versement de toute subvention n'interviendra qu'après d'une part, la communication préalable par l'association bénéficiaire de ses documents statutaires et financiers à jour au service communal compétent, d'autre part la signature de la convention d'objectifs pour toute subvention égale ou supérieur à 23 000€.

ARTICLE 3 : DECIDE que toute association subventionnée par la ville devra signer la charte de la laïcité.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront ouverts au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional de la Région Île-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur David SLIMOVICI
Conseiller municipal

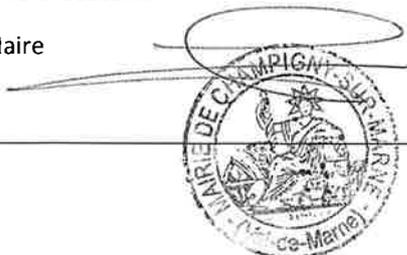


Transmission en préfecture, le **29 FEV. 2024**

Publication, le **29 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire



ASSOCIATION		SUBV. 2024 proposée
DVCJ - VIE ASSOCIATIVE		
ABKF - ASSOCIATION BILADJIMI KAFO EN France		1 000 €
ACTION PREVENTION SPORT		18 000 €
APCE - ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANT 94		1 000 €
ASSOCIATION CONGOLAISE DE MORDACK		500 €
ASSOCIATION DES FEMMES DES MORDACS		800 €
ASSOCIATION DES PARENTS DU BOIS L'ABBE		800 €
ASSOCIATION FRANCO KABYLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE		700 €
ARCANE		250 €
BALAJUN		250 €
CHAMBRE DES ASSOCIATIONS		1 000 €
COMITE DE JUMELAGE		8 000 €
ENSEMBLE LES PAPY MAMY		800 €
FEMMES RELAIS MEDIATRICES INTERCULTURELLES		16 000 €
BOOGLAW		3 000 €
GRAPHIK94		800 €
IRO-O		4 500 €
LES ETOILES DE KORIKA		700 €
LES QUARTIERS DU CŒUR		800 €
LES RIVERAINS SOLIDAIRES		200 €
OMM - OFFICE MUNICIPAL DES MIGRANTS		15 000 €
PARI BIEN ETRE		750 €
SEMER A COEUILLY		800 €
SOLIDARITE CHAMPIGNY		500 €
TAMBA MOUSSO DENKISSEW		250 €
TIMLILIT		300 €
TOUS LES MAQUIS		500 €
TROTT AUTREMENT		250 €
UN PLATEAU POUR TOUS		2 200 €
UNIES POUR TOUS		1 000 €
UNION LOCALE FO		500 €
ZEN POUR TOUS		250 €
TOTAL VIE ASSOCIATIVE		81 400 €
DVCJ - DEVOIR DE MÉMOIRE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE		
AFMD - ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA DEPORTATION DE CHAMPIGNY-		300 €
ARAC - ASSOCIATION REPUBLICAINE D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE		100 €
FNACA - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS MAROC ALGERIE TUNISIE		1 200 €
SOCIETE D'HISTOIRE DE CHAMPIGNY		300 €
SMLH 94/1 - STE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR		250 €
ULAC - UFAC - UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS		1 200 €
TOTAL DEVOIR DE MÉMOIRE - ANCIENS COMBATTANTS		3 350 €
DVCJ - RELATIONS INTERNATIONALES		
4EME ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE BANGUI POUR TOUS		500 €
ACE SIERRA LEONE		250 €
COMITE DE CHAMPIGNY VILLAGE DE L AMITIE VAN CAHN VIETNAM		200 €
LA VOIX DES SONINKOS		500 €
MALI METS L'EAU		100 €
NOE INTERNATIONAL		150 €
RESSORTISSANTS DE BOUGOUNI EN France		500 €
LA REUSSITE POUR LES ENFANTS DE PIERROUX		210 €
YAKAR MBAAN		1 000 €
TOTAL COOPERATION ET RELATIONS INTERNATIONALES		3 410 €
DVCJ - JEUNESSE		
KANA JEUNESSE AVENIR		1 500 €
TOTAL JEUNESSE		1 500 €
TOTAL GENERAL DVCJ		89 660 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
AMLC - ASSOCIATION MULTI-LOISIRS CAMPINOISE		4 000 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE VILLE		2 500 €
LES COMMERCANTS DE CHAMPIGNY OUEST		500 €
DIAMANT D'AFRIQUE		1 000 €
L'ESPACE CLAM		500 €
FESTI6T		5 000 €
J'AIME MON MARCHÉ DE COEUILLY		2 500 €
LES FRIPETTES		300 €
LES VIGNES DU COTEAU DE CHAMPIGNY		400 €

ASSOCIATION		SUBV. 2024 proposée
REGIE DE QUARTIERS		
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		21 709 €
AFFAIRES CULTURELLES		
2E2M - COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL DE CHAMPIGNY ENSEMBLE		15 000 €
ACAP - ASSOCIATION CAMPINOISE D'ARTS PLASTIQUES 94		700 €
ATECA CLASSE ORCHESTRE		10 000 €
CHŒUR LES MIGRATEURS		5 000 €
FONDAMENT'ALL		2 500 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE		6 000 €
MILLE PLATEAUX ASSOCIES		3 500 €
ORCHESTRE LES MIROIRS		500 €
PLUR'ARTS		400 €
WOG - WORLD OF GOSPEL		1 000 €
TOTAL AFFAIRES CULTURELLES		44 600 €
ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE		
ASSOCIATION LES JARDINS DU PETIT BOIS		150 €
TOTAL ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE		150 €
POLITIQUES EDUCATIVES		
COUP D'POUCE		200 €
FCPE COLLEGE PAUL VAILLANT COUTURIER		250 €
FCPE COLLEGE ROL TANGUY		250 €
FCPE COLLEGE WILLY RONIS		200 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE FRAPPIE JAURES (GROUPE DU TREMBLAY)		100 €
FCPE ALBERT THOMAS		200 €
FCPE MARCEL CACHIN		250 €
FCPE UNION LOCALE		200 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE MAURICE DENIS		210 €
FCPE POLITZER		200 €
FCPE GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL		200 €
FCPE LYCEE LOUISE MICHEL		200 €
LES PETITES MAINS QUI DANSENT		300 €
PEEP - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC		500 €
YOUKAIDI		500 €
TOTAL POLITIQUES EDUCATIVES		3 760 €
SANTE		
ABEP SOINS		7 500 €
ALZHEIMER VAL DE MARNE		300 €
COMITE DU VAL DE MARNE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER		400 €
MAISON DE LA PREVENTION		12 000 €
POINT ECOUTE CHAMPIGNY - MAISON DE L'ADOLESCENT		30 000 €
UNAFAM - UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU		500 €
VISA 94		30 000 €
VMEH - VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS		250 €
TOTAL SANTE		80 950 €

Accusé de réception en date du 23/02/2024
 094-219400173-20240229-0004-023-DE
 Date de télétransmission : 23/02/2024
 Date de réception préfecture : 23/02/2024

ASSOCIATION	SUBV. 2024 proposée
SOLIDARITE	
CFSCJ - COMITE Français DE SECOURISME CHAMPIGNY-JOINVILLE	2 000 €
CROIX ROUGE - UNION LOCALE CHAMPIGNY	500 €
CROIX BLANCHE 94 NORD VAL DE MARNE	250 €
FEMMES DE CŒUR D'ESPOIR	500 €
FORUM DU TEMPS LIBRE	10 750 €
J'AIDE LA CHANCE	6 500 €
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	1 500 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR VAL DE MARNE	3 000 €
OSE EN ROSE	250 €
SECOURS CATHOLIQUE - 94	2 200 €
SECOURS POPULAIRE	500 €
UNIVERSITE INTER AGES DE CRETEIL	600 €
TOTAL SOLIDARITE	28 550 €
PREVENTION TRANQUILITE PUBLIQUE	
JEUNES ET CITOYENNETE	2 200 €
PREVENTION ROUTIERE	400 €
TOTAL PREVENTION TRANQUILITE PUBLIQUE	2 600 €
HABITAT HYGIENE	
AMICALE CNL CITES JARDINS	600 €
AMICALE DE LA REMISE DU VERROU	250 €
TOTAL HABITAT HYGIENE	850 €
POLITIQUES SPORTIVES - SCOLAIRES	
COLLEGE ELSA TRIOLET	881 €
COLLEGE LUCIE AUBRAC	646 €
COLLEGE PAUL VAILLANT COUTURIER	1 441 €
COLLEGE ROL TANGUY	1 434 €
COLLEGE WILLY RONIS	1 333 €
LYCEE GABRIEL PERI	133 €
LYCEE LOUISE MICHEL	506 €
LYCEE MARX DORMOY	426 €
TOTAL POLITIQUES SPORTIVES - SCOLAIRES	6 800 €
POLITIQUES SPORTIVES	
1001 COULEURS	1 500 €
APAC - ASSOCIATION DES PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY	11 533 €
ASCC - ACADEMIE SPORTING CLUB TAEKWONDO	13 381 €
ASOMBA	5 806 €
CCF - CHAMPIGNY CLUB FUTSALL	2 470 €
CFC 94 - CHAMPIGNY FOOTBALL CLUB 94	75 012 €
CHC - CHAMPIGNY HOCKEY	6 276 €
CSG - CLUB DES SPORTS DE GLACE	18 647 €
ELAN DE LA MARNE	3 434 €
LCJKS - LOISIRS CULTURELS JEUNES KARATE SHOTOKAI	3 624 €
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	448 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	426 891 €
TEAM BALO	1 562 €
USCC - UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE CHAMPIGNY	1 138 €
YOG AVENIR	1 013 €
TOTAL POLITIQUES SPORTIVES	572 735 €
POLITIQUES SPORTIVES - HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE	
ASCC - ACADEMIE SPORTING CLUB TAEKWONDO	7 150 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION CANOE	6 500 €
RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY - SECTION JUDO	23 000 €
TOTAL POLITIQUES SPORTIVES - HAUT NIVEAU ET PERFORMANCE	36 650 €
TOTAL ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	272 820 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	616 185 €
TOTAL GENERAL	889 005 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240229-2024-023-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024